

4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org

## **CTA 5 Novembre 2019**

Pour l'Administration : Mme la Rectrice, M. le secrétaire général, M. le secrétaire général adjoint chargé des ressources humaines, Mme la secrétaire générale adjointe, Mme la chef de la DOS, M. l'IA DASEN de l'Aisne, M. l'IA DASEN de la Somme et Mme l'IA DASEN de l'Oise.

Pour les représentants des personnels : 4 FSU - 2 UNSA éducation - 2FO - 1 SGEN - 1 SNALC

Lecture des déclarations préalables des différentes organisations syndicales.

Intervention de Mme la Rectrice :

- *Sur le 1er degré* : en attente des décisions du ministre de l'Education nationale sur l'allègement des tâches administratives.

Travaille sur la définition d'une politique renforcée par pilotage avec la mise en place d'une conseillère technique 1er degré, directement rattachée au cabinet. Objectif : allègement des tâches administratives et expérimentation.

Mise en place d'une cellule « climat scolaire » qui intègre des IA IPR Vie scolaire, les équipes mobiles de sécurité, les conseillers techniques...

- *Sur la réforme du bac* : mise en place de GT avec les corps d'inspection et les comités académiques de suivi des réformes, sur la voie professionnelle, et sur les E3C.
- *Sur l'école inclusive* : amélioration des conditions de travail des AESH avec la contractualisation de 3 ans.

GT sur le fonctionnement des PIAL et hors PIAL piloté par la DSDEN de l'Oise avec le conseiller technique des AESH (depuis la rentrée).

1 vademécum en cours sur l'accueil et la gestion des AESH. La CCP sera consultée sur cette question.

- *Sur les lignes directrices de gestion mobilité*: importance du dialogue social dans ce domaine. Mise en œuvre de GT (1 avec les personnels enseignants- 1 avec les personnels ATSS) en novembre et décembre 2019.

**1 Approbation des comptes rendus des CTA du 29 janvier , 26 mars , 9 avril, 29 mai et 18 juin 2018:**

Pour : 9 ( Unsa éducation, FSU, FO, SGEN) Contre : 0 Abstention : 1 ( SNALC)

## **2 Ajustement des moyens à la rentrée dans les lycées ( cf docs joints)**

- 400 h en complément DHG
- Motifs : modification interne de la structure, augmentation des effectifs

Ouverture de seconde, 1ère et terminales  
Fermetures de 8 divisions

## **3 Résultats aux examens (cf docs joints)**

DNB : 87,4 % (diminution de 2,4 points) au niveau académique, 86,5 au niveau national

CAP : 84,9 % (Stabilité) au niveau académique

BAC : 86,2 % (stabilité) 88,2 % national

Bac général : 89,9 % (stabilité) au niveau académique

Bacs technos : 86,4 % (stabilité) au niveau académique , 88,1% au niveau national

Bacs pro : 79,5 % (diminution) au niveau académique

BTS : 77,7 % (stabilité)

Expérimentation sur 3 ans (fin en 2019) pour accompagner les bacs pros dans leur poursuite d'études en BTS avec la mise en place de quotas.

Travaille à faire sur l'orientation de ces élèves car leur choix n'est pas toujours adapté à leur parcours. Conséquence : élèves en difficultés et enseignants en souffrance.

Intervention Unsa éducation : avant, il y avait des heures de soutien pour les BTS non rénovés mais cela n'existe plus.

Réponse de la DOS : si, cela existe toujours mais elles n'ont pas encore été notifiées.

Réaction Unsa éducation : regrette de ne pas avoir eu d'informations à ce sujet avant car nous sommes déjà en novembre.

## **4 Bilan rentrée scolaire 2019 (cf docs joints)**

- Effectifs : diminution plus importante que prévue dans le 1er degré public, diminution moins importante que prévue dans le 1er degré privé

Prévision rentrée 2020 : moins 2908 élèves dans le 1er degré public, moins 300 dans le privé

Dans le 2<sup>nd</sup> degré : hausse plus importante que prévue dans le 1er cycle, baisse plus importante que prévue dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

Réflexion de Mme La Rectrice : travail à faire sur le décrochage scolaire.

Prévision rentrée 2020 : moins 710 élèves dans le public

Intervention Unsa éducation : les chiffres notamment pour les BTS devraient être arrêtés fin octobre (et non pas être ceux de l'enquête lourde de septembre) car retour des élèves de l'Université.

- Bilan orientation : diminution des décisions d'orientation en 2nde GT et augmentation en 2nde pro et CAP

Augmentation des demandes en 1ère G et diminution en 1ère T

- Lutte contre le décrochage scolaire : 7,6 % de jeunes potentiellement décrocheurs (chiffre en diminution)

87 % des établissements ont mis en place 1 groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS)

- Parcoursup : 23 179 candidats (3000 de plus que l'année dernière qui correspondent à des jeunes en reprise d'études).

88,7% ont eu une proposition. Quand pas de proposition, saisine de la CAAES : 742 demandes traitées, 412 solutions trouvées par la CAAES.

A la fin de la campagne : 1620 places vacantes.

Problème : les jeunes qui acceptent une proposition ou qui ont un autre projet ne pensent pas à se désinscrire de Parcoursup et donc ne libèrent pas les places.

- Mouvement national des personnels enseignants :

En inter : 1510 demandes

Solde positif de 445 enseignants

89% des entrants sont des néo titulaires

En intra : 2186 demandes 68 % ont moins de 5 ans sur poste.

Départ de Mme La Rectrice

## **5 Réexamen du RIFSEEP (cf doc joint)**

- M. le secrétaire général présente le cadre de la circulaire du 5 juillet 2019 pour les personnels administratifs.

Présentation par la DPAE :

Augmentation de 2,5% pour les catégories A, de 4% pour les catégories B et 7% pour les catégories C.

Augmentation de 4% pour la filière sociale et de santé.

Versement sur la paie de novembre avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Intervention Unsa éducation : qu'en est-il pour les personnels qui bénéficient d'une clause de sauvegarde ?

Réponse de la DPAE : le pourcentage d'augmentation s'applique au montant réel touché par l'agent donc au montant de l'IFSE de la clause de sauvegarde.

Intervention Unsa éducation : est-ce que la prime versée aux agents qui changent de grade existent toujours ? Si oui, est elle revalorisée ?

Réponse du secrétaire général : Oui, elle existe toujours mais elle n'est pas réévaluée.

Intervention FSU : très satisfait de la prise en compte de leur demande d'augmenter de 2,5 % les personnels de catégories A. Pour eux, la cartographie ministérielle est à revoir pour les catégories C (tout le monde doit toucher la même indemnité quel que soit leurs missions et les responsabilités occupées).

Intervention Unsa éducation : remercie les services de la DPAE pour l'important travail effectué. Rappelle que l'Unsa n'était pas favorable à la mise en place initiale du RIFSEEP car craignait une usine à gaz, une individualisation des traitements et des disparités très importantes entre les agents au niveau national et même au sein d'une même région académique, pour des responsabilités identiques. Pour l'UNSA éducation, le seul point positif de ce dispositif est qu'il prend en considération les responsabilités occupées sans logique de grade. Cela permet de reconnaître financièrement les collègues qui exercent des fonctions supérieures au grade qu'ils occupent.

Même si la cartographie ministérielle peut paraître perfectible, il n'empêche qu'elle a le mérite d'exister. Si les toutes les académies avaient respecté cette cartographie et ce cadre, il y aurait déjà moins de disparités de traitement.

Si elle était à revoir, il faudrait aller plus loin que pour la seule catégorie C, mais ne raisonner qu'en termes de « fonctions occupées » : l'IFSE d'un adjoint gestionnaire qu'il soit de catégorie A ou B devrait être du même montant, l'IFSE d'un chef de bureau qu'il soit de catégorie A ou B devrait être identique, l'IFSE des secrétaires d'IEN devrait être identique qu'il soit de catégorie B ou C etc...

Explications de vote : la FSU votera pour car la direction académique a suivi ces demandes.

L'Unsa éducation s'abstiendra pour les raisons suivantes : la véritable reconnaissance du travail des collègues de catégories B et C passaient par l'intégration de la « prime de Noël » dans le régime indemnitaire mensuel ce qui permettait de réévaluer de manière plus significative l'IFSE pour ces collègues. Cette « prime de fin d'année » étant versée chaque année depuis un certain temps, le Rectorat dispose bien de cet argent. Cette intégration permettrait aussi de pérenniser la destination de cette somme pour les personnels administratifs.

Réponse de M le secrétaire général : cette année, il y aura bien une prime de fin d'année du même montant que l'année dernière versée en décembre. Mais, il n'est pas certain que cet argent soit encore disponible l'année prochaine, même si, depuis plusieurs années, les crédits sont disponibles.

Réponse de l'Unsa éducation : discours non rassurant sur l'avenir de cette prime de fin d'année et renforce l'idée qu'il fallait la pérenniser dans l'IFSE.

Vote : Pour : 5 (FSU-SNALC) Contre : 0 Abstention : 5 (UNSA, FO, SGEN)

## **6 Ouverture de la classe préparatoire aux études supérieures – classe d'approfondissement en arts.**

Au lycée Thuillier à Amiens

Conventionnement avec l'Université

Création d'un poste spécifique. La question posée : est-ce un poste spécifique national ou académique ?

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

## **7 Charte informatique (cf doc joint)**

Présentée par la DSIN. Objectif : - définir les règles d'utilisation de l'outil informatique et de son poste

- donner un cadre pour les relations N+1 / N-1
- définir les limites entre le professionnel et le privé sur son poste informatique et sur sa messagerie académique

Demande de précision sur le fait qu'en cas d'absence prolongée de l'agent et pour des raisons de continuité de service, l'institution puisse avoir besoin d'accéder à la messagerie professionnelle de l'agent.

M. le secrétaire général demande que soit revue la formulation de ce paragraphe et donc ne soumet pas au vote cette charte.

## **8 Réforme territoriale (cf diaporamas donnés au CTSA)**

4 services régionaux créés au 1er janvier 2020 (enseignement supérieur, formation professionnelle et orientation, achats, gestion du BOP 214)

Intervention Unsa éducation : la réorganisation territoriale ne doit pas être un prétexte à la suppression de postes de personnels administratifs. Au contraire, cela doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des collègues et la qualité du service rendu aux usagers (ce qui implique un maillage territorial pertinent).

Réponse de M le secrétaire général : les réflexions menées sur l'organisation des services se font à moyen constant donc sans suppression de poste. Chaque académie gardera le même nombre d'emplois et les mêmes qualifications.

Intervention Unsa éducation : ce qui nous inquiète le plus est la gestion du BOP 214 par le recteur de région académique. Les moyens en personnel exerçant dans les services seront gérés par Lille.

Réponse de M. le secrétaire général : le grand changement est que les DSDEN ne seront plus des unités opérationnelles donc n'auront plus de moyens propres. Leurs moyens seront gérés par le Rectorat.

Un protocole d'accompagnement des personnels a été présenté en CTSA :

Pas de mobilité géographique forcée

Présentation du calendrier des opérations (novembre et décembre 2019 : rencontre entre le Recteur d'académie et les divisions concernées par ces services régionaux ; décembre 2019/janvier 2020 : entretiens individuels agent/DRH)

Si les services régionaux sont créés juridiquement au 1er janvier, pour les personnels, il n'y aura pas de changement au 1er janvier.

Mise en œuvre du dispositif de formation d'adaptation à l'emploi pour les personnels qui subiraient une mobilité fonctionnelle, maintien de leurs indemnités et de leur NBI pendant 3 ans si les personnels changent de groupe d'IFSE en raison de cette réorganisation.

Réflexion sur le télétravail : protocole à élaborer

Problème : le calendrier des mobilités pour le positionnement des personnels qui souhaiteraient quitter le Rectorat car refonte du système de gestion des mobilités, que ce soit en terme de calendrier ou en terme de gestion (car plus de barème mais des lignes directrices de gestion)

Les représentants UNSA éducation  
CHRISTELLE CAPLIN-DAHENNE , MAXIME PARUCH, PATRICE PERTIN , AGNES GOBEAU